



HAL
open science

Lucotios et Vocarantos : deux “ magistrats ” rèmes d’époque césarienne

Jean-Marc Doyen

► **To cite this version:**

Jean-Marc Doyen. Lucotios et Vocarantos : deux “ magistrats ” rèmes d’époque césarienne. Centre archéologique européen; Eneko Hiriart; Julia Genechesi; Veronica Cicolani; Stéphane Martin; Sylvia Nieto; Fabienne Olmer. E. HIRIART, J. GENECHESI, V. CICOLANI, St. MARTIN, S. NIETO-PELLETIER & F. OLMER, Monnaies et archéologie en Europe celtique. Mélanges en l’honneur de Katherine Gruel, Glux-en-Glenne, 2018 (Bibracte 29), pp.153-158, 2018, 978-2-909668-97-0. hal-04450423

HAL Id: hal-04450423

<https://hal.science/hal-04450423v1>

Submitted on 10 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

B I B R A C T É

29

Monnaies et archéologie
en Europe celtique

Mélanges en l'honneur de Katherine Gruel



sous la direction de

Eneko Hiriart, Julia Genechesi, Veronica Cicolani,
Stéphane Martin, Sylvia Nieto-Pelletier, Fabienne Olmer

Lucotios et Vocarantos : deux “magistrats” rèmes d’époque césarienne

JEAN-MARC DOYEN

Même si leur position chronologique immédiatement postérieure ou contemporaine de la Conquête reste discutée, la simultanéité des émissions de statères d’or “à l’œil” épigraphiques, formant deux séries — l’une au nom de *LVCOTTIOS*, l’autre de *VOCARANT(os)* (ill. 1-2) — n’a jamais été mise en doute. Les analyses élémentaires effectuées récemment par Ch. Sillon confirment par ailleurs un parallélisme reconnu de longue date (Sillon *et al.* 2011 ; Sillon 2014, p. 207-211).

Pendant longtemps, seuls des statères portant ces anthroponymes étaient connus. Plus récemment sont venus s’y ajouter dans un premier temps des divisionnaires d’or bas ou de billon doré, puis des bronzes *stricto sensu*.

Ce parallélisme dans la production de différentes dénominations, strictement contemporaines, permet de s’interroger sur la structure étatique des Rèmes, un domaine que j’explore depuis de nombreuses années et dont la synthèse sera prochainement publiée. Les quelques notes qui suivent seront une bien modeste contribution à l’hommage que le monde des celtisants rend à juste titre à Katherine Gruel.

Les statères d’or du type Scheers 1977, n° 30, classes II (*VOCARANT*) et III (*LVCOTTIOS* / *LVCOTTIO*), ont été frappés en quantités comparables, puisque J. Sills, dans un travail encore inédit, a recensé 77 exemplaires au nom de *Lucotios*, et 64 pour *Vocarantos* (Sills 2013, p. 177, fig. 1). La caractérisation reste encore à faire, mais le nombre de coins semble considérable. Les moyennes pondérales sont quasi identiques, avec respectivement 6,01 g et 6,00 g. Quel que soit le type, la teneur en fin se répartit clairement en deux groupes d’aloi différent, l’un vers 65 %, l’autre

vers 50 % (Doyen 2014, p. 32). Cet élément pourrait indiquer une évolution du titre au cours du temps, ce qui accorderait à cette émission une certaine durée.

À ces statères sont venus s’ajouter dans les années 1980 des divisionnaires de la vaste série dite “aux segments de cercle”, ceux portant le nom de *LVCOTTIO[S]* d’abord (Doyen 1987 ; Doyen, Gouet 2010), puis, plus récemment, ceux mentionnant *VOCARANT(os)* (ill. 3-4). Ces deux types forment les classes IIa et IIb du type RMA4 récemment défini dans le corpus des émissions monétaires des Rèmes (Doyen 2014, vol. 2, p. 35-36). Voici la liste des exemplaires dont j’ai connaissance (en date du 31/12/2017) :

A. Fractions de statères “aux segments de cercle” à la légende *LVCOTTIO*.

1. Musée de l’Ardenne : 0,89 g ; 3 h ; 15,5 mm.
Avers : *LVC*[] ; revers : [].
Tr. à Baâlons-Bouvellemont (Ardennes).
2. Coll. S.G. : 1,28 g ; 11,5 mm.
Avers : *LVCOTTIO*[] ; revers : []. Tr. près de Sézanne (Marne).
3. Coll. J.-C. B. : 1,38 g ; 10 mm. Avers : *LVCOT*[] ; revers : *LVC*[]. Sans provenance.
4. Ebay 22/3/2011 : poids inconnu. Avers : *LVCO*[] ; revers : []. Tr. à Nizy-le-Comte (Aisne).
5. Coll. M.W. Tr. à Athies-sous-Laon (Aisne).
6. Doc. S. Gouet. Avers [] ; revers : *LVCO*[]. Sans provenance.

N.-B. : les six exemplaires sont de coins différents.



1



2



3 (1,5 : 1)



4 (1,5 : 1)



5



6



7



8 (1,5 : 1)



9



10



11



A



B



C



D



E

- ← 1. Statère à la légende **LVCOTIOS**, Scheers 1983, n° 30, cl. III, Cabinet des Médailles de Bruxelles, acq. en 1912 : 6,05 g (Sillon et al. 2011, p. 146, n° 13).
2. Statère à la légende **VOCARANT**, Scheers 1983, n° 30, cl. IV, Cabinet des Médailles de Bruxelles FUG 178 : 6,05 g (Sillon et al. 2011, p. 146, n° 11).
3. Divisionnaire "aux segments de cercle" à la légende **LVCOTIOS**, Musée de l'Ardenne à Charleville-Mézières, tr. à Baâlons-Bouvellemont : 0,89 g (Doyen 1987, p. 319, cl. III).
4. Divisionnaire "aux segments de cercle" à la légende **VOCARANT**, coll. privée, tr. à Athies-sous-Laon (Aisne) : 1,39 g (Doyen 2014, p. 36, fig. 30A).
5. Bronze "à l'œil" à la légende **LVCOTIOS**, coll. privée, tr. à Nizy-le-Comte (Aisne) : 4,14 g (Doyen 2014, p. 167, fig. 124A).
6. Bronze "à l'œil" à la légende **VOCARANT**, Vente Elsen 131, 10/12/2016, n° 102 : 5,58 g.
7. Statère nervien à la légende **VIROS**, Scheers 1977, n° 29, cl. IV, n° 141, Cabinet des Médailles de Bruxelles : 5,64 g.
8. Divisionnaire nervien "aux segments de cercle" à la légende **VIROS** : tr. à Marquion (Pas-de-Calais), fouille Inrap, inv. CSNE, F. 32, sect. 21, St 485 Sd 326, PO 723 : 1,04 g.
9. Bronze nervien à la légende **VIROS**, Scheers 1977, n° 29a/9, Cabinet des Médailles de Bruxelles, inv. II, 8945 : 5,40 g.
10. Bronze rème à la légende **KRACCVS/REMO**, Scheers 1977, n° 149, BN 8085 : 3,95 g (© BnF).
11. Bronze rème à la légende **ATESOS**, Scheers 1977, n° 148, tr. à Reims, BN 8084 : 5,59 g. (d'après une galvanoplastie conservée au Musée Saint-Remi à Reims).

B. Fractions de statères "aux segments de cercle" à la légende **VOCARANT**.

1. Coll. J. R. : 1,39 g ; 5/6 h ; 10,3 mm ; usure 1. Tr. à Athies-sous-Laon (Aisne).
2. Doc. J.R. : 1,2 g ; 12 mm. Tr. à Vertus (Marne).
3. Doc. J.R. Probablement tr. à Nizy-le-Comte (Aisne).

N.-B. : les trois exemplaires sont de coins différents.

Ces petites monnaies (env. 1,40 g) présentent souvent un faible pourcentage d'or, mais elles ont été systématiquement dorées, parfois au mercure (Nieto-Pelletier, Gratuze 2010). Le fait qu'elles soient occasionnellement thésaurisées en même temps que les statères montre qu'elles doivent être considérées comme des divisionnaires, des huitièmes de statères selon nous (Doyen 2010). Toutefois, l'essentiel de ce numéraire provient de sanctuaires où ces piécettes pourraient avoir joué le rôle de substitut moins onéreux aux statères de poids plein, tout en conservant le prestige du dépôt d'une monnaie "d'or".

La série s'est accrue dernièrement de bronzes (4-6 g) mentionnant les noms des deux mêmes personnages, cette fois associés à l'œil caractéristique du statère (ill. 5-6). L'absence de toute trace d'or dans

ces monnaies, même en surface, leur masse et leur iconographie présentant une version très simplifiée de la monnaie d'or, nous interdisent d'y voir de faux statères défourrés. Ils forment les classes 1 et 2 du type RMB2 de mon nouveau classement du monnayage des Rèmes (Doyen 2014, vol. 1, p. 167-168). Voici la liste des exemplaires recensés :

C. Bronzes "à l'œil" à la légende **LVCOTIOS**.

1. Coll. part. : 4,14 g ; 9 ; 16,4 mm ; ép. 3,5 mm. Avers :]C[; revers :]OTI. Tr. à Nizy-le-Comte (Aisne).
2. Camelin (Aisne) : 3,87 g (Fischer 2000, p. 18).
3. Wien 337 (sans provenance) : 4,06 g ; 2. = Scheers 1977, cl. II, n° 169 ; avers : **LVCOTIO**[; revers **LVCOT**.

D. Bronzes "à l'œil" à la légende **VOCARANT**.

1. Coll. part. : (fragment) ; 13,4 x 16,1 mm. Tr. à Baâlons-Bouvellemont (Ardennes).
2. Vente Elsen 131, 10/12/2016, n° 102 : 5,58 g (décrit comme « faux d'époque, avec traces de dorure », mais il s'agit apparemment d'un simple bronze très clair).

N.-B. La pièce BN 8824 : 3,69 g (Scheers 1977, p. 411, n° 123 = Fischer 2000, p. 23) est un faux moderne coulé sur un statère.

Nous sommes donc en présence d'une émission trimétallique or / or bas ou *ae* doré / *ae* comportant trois dénominations différentes dont le rapport de l'une à l'autre nous demeure inconnu. Les Rèmes n'ayant jamais frappé d'argent et n'en ayant quasiment pas fait usage avant la Conquête, comme le montre leur rareté au sein des trouvailles recensées sur leur territoire, il est peu probable que des deniers/quinaires aient existé¹.

Il convient d'évoquer ici une série montrant le parallélisme des émissions rèmes et nerviennes au moment de la guerre ou juste après la fin provisoire des opérations militaires en Gaule du nord, alors que ces deux peuples avaient opté pour une politique diamétralement opposée, les Rèmes proromains dès le départ, les Nerviens ayant participé à la coalition belge contre César. Il s'agit des statères "à l'épsilon" de la classe IV, à la légende **VIROS** (ill. 7 ; Scheers 1977, n° 29). L'émission fut assez brève, puisque S. Scheers ne relève que trente-sept exemplaires issus de dix coins de droit et vingt-cinq coins de revers (Scheers 1977, p. 398-399). L'absence de ce type au sein des huit dépôts de statères appartenant au "Fraise/Amby horizon" récemment défini, et daté des années 58/7-54 av. n. è., montre que les monnaies de *Viros* appartiennent

aux dernières années de la décennie 60/50 av. n. è. (Roymans *et al.* 2012). Le bronze frappé portant le même anthroponyme (ill. 9 ; Scheers 1977, n° 29a), d'un style d'inspiration romaine, est relativement abondant, avec une cinquantaine d'exemplaires recensés.

Tout comme chez les Rèmes, le statère est accompagné d'un divisionnaire "aux segments de cercle" épigraphique *VIRO/VIRO* (ill. 8 ; Doyen 1987, classe I). Rare autrefois, cette pièce est désormais attestée par au moins seize exemplaires.

Qui sont ces deux personnages, *Lucotios* et *Vocarant(os)* ?

D'une façon générale, les noms qui nous ont été transmis par les sources littéraires, l'épigraphie et la numismatique « *sont pour la plupart des composés de type aristocratique* » (Loicq, Michel 1996, p. 283).

La forme *LVCOTIOS* est bien assurée (*RIG* IV, p. 321-322). L'origine du nom, formé à partir de la racine *lucot*, signifiant "souris", est acceptée depuis longtemps (Scheers 1977, p. 411, note 564). Elle est reprise par X. Delamarre, qui mentionne également la forme *Λονκοτικνος*, fils de Lucot (Delamarre 2003, p. 210, s.u. *lucot*). La commune de Ligugé (Vienne), *Locoteiaco* au VI^e siècle, serait un dérivé de *Lucotiacon*, "domaine de *Lucotios*". Pour E. Nègre, le toponyme Lugasson, en Gironde, serait également un dérivé de *Lucotios* (Nègre 1990, p. 227, n° 3535). Le magistrat rème qui a signé la monnaie serait "le fils de *Lucot*", lui-même (sur)nommé "La Souris".

Parlant d'un *Vocarant[us]*, curieusement attribué sans référence aucune aux Trévires d'époque romaine (!), J. Loicq et J.-H. Michel supposent une forme originale en **Uper*- ou en **Upo*- (*V(p)ocarant*), ayant connu la même évolution menant de **prei-mo en Rēmī* (Loicq, Michel 1996, p. 283 et 277). Pour X. Delamarre, le nom est un composé réalisé à partir de *carant*, "parent" ou "ami" (Delamarre 2003, p. 107, s.u. *caros*), et d'un radical *uo*, forme alternative de **duo*, "deux". *Vocarantos* serait donc "Celui qui est deux fois parent".

Un nom proche est attesté chez les Rèmes sous la forme *TORNOS/VOCARI* et *TORIV/VOCAR*. Il apparaît parmi les responsables de la production de céramique de type dit "belge" de Trépail (Marne), un atelier de potiers produisant de la *terra nigra* situé à une quinzaine de km au sud-est de Reims (Deru *et al.* 2003, n° 47-49 ; Deru 2012, p. 160, fig. 2, n° 19-20).

Les anthroponymes figurant sur les monnaies gauloises sont traditionnellement attribués à des "magistrats", un terme équivoque qui masque notre méconnaissance des structures administratives propres aux états préromains de la Gaule. Le concept de la centralisation, qui veut voir dans la production

de la monnaie l'exercice d'un "droit régalien", est un héritage du jacobinisme du XIX^e s. et n'a jamais été démontré, bien au contraire (Martin 2015, p. 51). Même dans le cas des personnages cités par César, que l'on sait avoir occupé à un moment donné de leur *cursus honorum* un poste de dirigeant, généralement militaire, se pose le statut de la monnaie portant leur nom. Le fractionnement du monde celtique, et la multiplication des systèmes politiques contemporains (royautés héréditaires ou électives, républiques parlementaires, tyrannies, oligarchies et autres) permettent de multiples interprétations du rôle que l'on peut attribuer aux anthroponymes figurant sur les monnaies. Donner à ceux-ci le nom de "magistrat" est déjà en soi une interprétation qu'il convient de ne pas retenir si la preuve d'une entrée et d'une sortie de fonction n'est pas assurée. Fr. de Callatay, qui refuse le concept de "frappe libre" dans le monde gréco-romain, relève toutefois que « *très souvent (...) le pouvoir a préféré déléguer ses prérogatives, sous-traiter une opération qui a pu lui paraître comme dispendieuse. La frappe monétaire coûte cher, et cela d'autant plus qu'elle est inconstante ou épisodique* » (Callatay 2005, p. 212). Ainsi la cité aurait pu accorder, sous condition, à de simples banquiers ou à des gérants de mines, le soin de produire de la monnaie pour la collectivité. Il s'agirait donc, dans ce cas de figure, non pas de fonctionnaires, mais de simples contractuels.

Dans le monde celtique, le rôle des banquiers, qu'ils soient privés ou liés à des sanctuaires, est méconnu et largement sous-estimé, alors que les sources littéraires grecques et romaines, trop rarement mises en œuvre jusqu'ici, permettent de se faire une idée de leur importance et de la complexité des opérations auxquelles ils se livraient (Doyen à paraître).

Les données numismatiques mentionnant deux personnages apparemment placés sur un pied d'égalité, complètent désormais les sources littéraires propres aux Rèmes. Ces dernières montrent en effet que l'État rème, dans les années 60/40 av. n. è. était dirigé par un couple de magistrats élu, l'un civil et/ou religieux, l'autre en charge de l'armée.

César mentionne les "sénats" de sept peuples, mais il est clair que ce terme générique recouvre différents concepts. Aussi, pouvons-nous supposer que l'assemblée des citoyens, l'*ἐκκλησία*, était distincte de la *Βουλή*, l'assemblée restreinte des citoyens chargés des lois de la cité. César les nomme indifféremment "sénat" (*BG* II, 5). Cette assemblée élit des couples d'"archontes" ; ils sont vraisemblablement désignés sous le terme de "vergobret" chez les Éduens et les Lexoviens.

Nous avons conservé les noms de ces archontes rèmes pour l'année 57 av. n. è. : *Iccios* et *Andecumborios*.

Deux bronzes, dans les deux cas connus par un unique exemplaire montrant la brièveté de leur émission, livrent les noms d'un autre couple d'archontes rèmes : *Kraccus Remo* (ill. 10 ; Scheers 1977, n° 149 = RMB4) et *Atesos* (ill. 11 ; Scheers 1977, n° 148 = RMB5). Les coins de droit sont clairement l'œuvre d'un seul et même graveur, un argument en faveur de la contemporanéité de l'émission.

Entre les deux, viendraient se placer *Lucotios* et *Vocarantos*, après 54 av. n. è. si l'on accepte le parallélisme avec le monnayage nervien de *Viros*.

En 51 av. n. è., le cas de l'hipparque *Vertiscos* est plus délicat : César le décrit comme le premier magistrat de leur État (*principe civitatis*), sans indiquer l'existence de son équivalent civil. Simple oubli du proconsul, ou absence d'un couple élu pour cette année ?

Nous pourrions donc reconstituer de la manière suivante l'ordre de succession des archontes rèmes entre 58/7 et 51 av. n. è. :

magistrat A	magistrat B	date	source
<i>Iccios</i>	<i>Andecvmbrios</i>	58/57 av. n. è.	BG II, 5
<i>Lucotios</i>	<i>Vocarantos</i>	apr. 54 av. n. è.	RMA4, cl. IIa et IIb
<i>Kraccus Remo</i>	<i>Atesos</i>	vers 55/50 av. n. è.	RMB4 et RMB5
<i>Vertiscos</i> ?	?	51 av. n. è.	BG VIII, 12

Dans les années 30/20 av. n. è., les Rèmes, bénéficiant alors du statut de cité fédérée, connaîtront brièvement un état monarchique placé sous la houlette d'un certain *Indutillos*. Son effigie monétaire, largement diffusée sur des *semisses* d'orichalque de métrologie purement romaine (taille au 1/108^e de livre) par un de ses affranchis du nom de *Germanus*, s'orne sans ambigüité du diadème royal, un symbole dont aucun empereur romain n'osera faire usage avant 261 de n. è. (Doyen 2007, p. 63-85). Ce phénomène de délégation d'un pouvoir monétaire à un affranchi est documenté à la même époque dans le monnayage romain provincial, par exemple sous Auguste en Espagne à *Caesaraugusta* (RPC I, 325) et en Crète à Cnossos (RPC I, 978).

NOTES

1 Nous avons recensé, en 2016, soixante-quatorze monnaies gauloises d'argent réparties sur trente-six sites différents, et ce sur un total de 8330 monnaies gauloises, soit 0,9 % (Doyen 2016, p. 47, fig. 8).

BIBLIOGRAPHIE

Callataÿ 2005 : CALLATAÿ (Fr. de). — La frappe libre a-t-elle existé dans l'Antiquité gréco-romaine ? In : ALFARO (C.), MARCOS (C.), OTERO (P.) dir. — *XIII Congreso Internacional de Numismática, Madrid 2003*, Madrid : Ministerio de Cultura, Secretaría General Técnica, 2005, p. 211-218.

Callataÿ 2018 : CALLATAÿ (Fr.). — Les noms de personnes sur les monnaies grecques : des magistrats monétaires ? Leçon du 11 janvier 2018 à l'EPHE, en ligne sur https://www.academia.edu/35607866/Les_noms_de_personnes_sur_les_monnaies_grecques_Powerpoint_

Delamarre 2003 : DELAMARRE (X.). — *Dictionnaire de la langue gauloise. Une approche linguistique du vieux-celtique continental*. Paris : Errance, 2003, 440 p.

Deru et al. 2003 : DERU (X.), REDON (B.), LOUVION (Chr.). — Prospections à Trépail, "Le Trou de la Batacaude" (Marne) : l'atelier de potier et le site gallo-romain. *Revue du Nord*, 85, n° 353, 2003, p. 181-208.

Deru 2012 : DERU (X.) avec la coll. de FRONTEAU (G.). — Trépail, "Le Trou de Batacaude" (Marne) : un atelier tardif de terre sigillée et de nouvelles estampilles sur céramique belge. *Revue du Nord*, 94, n° 398, 2012, p. 159-166.

Doyen 1987 : DOYEN (J.-M.), avec la coll. de LEMANT (J.-P.), PIETTE (J.), MATHIEU (F.), SQUEVIN (B.). — Les subdivisions « aux segments de cercles » du type BN 8030 : état de la question. In : BÉLMONT (C.), DELPLACE (C.), FISCHER (B.), GRUEL (K.), PEYRE (C.), RICHARD (J.-C.) dir. — *Mélanges offerts au Docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*. Paris : Le Léopard d'Or, 1987, p. 315-330.

Doyen 2007 : DOYEN (J.-M.). — *Économie, monnaie et société à Reims sous l'Empire romain. Recherches sur la circulation monétaire en Gaule septentrionale intérieure*. Reims : Société Archéologique Champenoise, 2007, 624 p. (Collection archéologie urbaine à Reims ; 7 = Bulletin de la Société Archéologique Champenoise ; 100/2-4).

Doyen 2010 : DOYEN (J.-M.), avec la coll. de DERU (X.), DUCHÊNE (B.), FERROOZ (S.), FOSSION (A.), GRATUZE (B.), NIETO-PELLETIER (S.), ROLLET (Ph.). — *Les monnaies du sanctuaire celtique et de l'agglomération romaine de Ville-sur-Lumes / Saint-Laurent (départ. des Ardennes, France)*. Wetteren ; Charleville-Mézières : Éditions Moneta ; Musée de l'Ardenne, 2010, 408 p. (Collection Moneta ; 106).

Doyen 2014 : DOYEN (J.-M.). — *Structure et dynamique des flux monétaires chez les Rèmes : modélisation d'un traceur socio-économique entre 275/250 av. et 68 apr. J.-C.* Nice : Université de Nice – Sophia Antipolis, 2014, 2 vol., 140 + 207 p. (Thèse d'habilitation à diriger les recherches).

Doyen 2016 : DOYEN (J.-M.). — Structures agricoles, occupation du sol et monétisation des campagnes de la *civitas Remorum* (Aisne, Ardennes, Marne) de la fin du III^e s. a.C. à 68 p.C. In : MARTIN (St.) dir. — *Monnaies et monétarisation dans les campagnes de la Gaule du Nord et de l'Est, de l'Âge du Fer à l'Antiquité tardive*. Bordeaux : Ausonius Éditions, 2016, p. 61-88 (Scripta Antiqua ; 91).

Doyen à paraître : DOYEN (J.-M.). — *Prolégomènes à l'économie des Celtes. Innovations technologiques et marchés en Gaule avant César*, à paraître.

Doyen, Gouet 2010 : DOYEN (J.-M.), GOUET (S.). — Deux fractions de statère « aux segments de cercle », à la légende LVCOTIOS. *Bulletin du Cercle d'études numismatiques*, 47/1, 2010, p. 207-210.

Fischer 2000 : FISCHER (B.). — Nouvelles monnaies gauloises des Yvelines et de l'Aisne. *Cahiers Numismatiques*, 145, 2000, p. 17-26.

Loicq, Michel 1996 : LOICQ (J.), MICHEL (J.-H.). — Esquisse d'une histoire linguistique de la Belgique dans l'Antiquité. *Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie*. Section wallonne, 68, 1996, p. 229-280.

Martin 2015 : MARTIN (St.). — *Du statère au sesterce. Monnaie et romanisation dans la Gaule du Nord et de l'Est (III^e s. a.C./I^{er} s. p.C.)*. Bordeaux : Ausonius Éditions, 2015, 488 p. (Scripta Antiqua ; 78).

Nègre 1990-1998 : NÈGRE (E.). — *Toponymie générale de la France. Étymologie de 35000 noms de lieux. Vol. 1. Formations préceltiques, celtiques, romaines*. Genève : Droz, 1990, 700 p.

Nieto-Pelletier, Gratuze 2010 : NIETO-PELLETIER (S.), GRATUZE (B.). — Composition. In : Doyen 2010, p. 73-74.

Roymans et al. 2012 : ROYMANS (N.), CREEMERS (G.), SCHEERS (S.). — *Late Iron Age gold hoards from the Low Countries and the Caesarian conquest of Northern Gaul*. Amsterdam ; Tongeren : Amsterdam University Press ; Gallo-Roman Museum Tongeren, 2012, 239 p. (Amsterdam Archaeological Studies ; 18 = Atuatuca ; 3).

Scheers 1977 : SCHEERS (S.). — *Traité de numismatique celtique. II, La Gaule Belgique*. Paris : Les Belles Lettres, 1977, 986 p. (Annales littéraires de l'Université de Besançon ; 195, Centre de recherches d'histoire ancienne ; 24).

Sillon 2014 : SILLON (Ch.). — *L'or monnayé dans le Nord de la Gaule. Recherches sur les monnaies d'or frappées dans le Nord de la Gaule entre le III^e et le I^{er} siècle avant notre ère*. Orléans : université d'Orléans, 2014, 817 p. (Thèse de doctorat).

Sillon et al. 2011 : SILLON (Ch.), NIETO-PELLETIER (S.), DOYEN (J.-M.). — Archéologie et numismatique gauloise : une contribution du Cabinet des Médailles de Bruxelles à l'histoire des Rèmes et des Trévires. In *Monte Artium. Journal of the Royal Library of Belgium*, 4, 2011, p. 129-151.

Sills 2013 : SILLS (J.). — Reversal of fortune : eye staters of the Remi and the Treveri. In : GUIHARD (P.-M.), HOLLARD (D.) dir. — *De nummis Gallicis. Mélanges de numismatique celtique offerts à Louis-Pol Delestree*. Paris : SENA, 2013, p. 173-209 (Recherches et Travaux de la SÉNA ; 5).



Dès la reprise des fouilles sur le mont Beuvray, au milieu des années 1980, Katherine Gruel joua un rôle actif dans la construction de ce projet singulier, à la fois scientifique et culturel, qui a progressivement vu le jour sur le site de l'ancienne capitale éduenne. Franchement numismate, mais aussi résolument archéologue, comme elle le revendique elle-même, Katherine a assumé pendant de longues années la responsabilité de l'étude des monnaies de Bibracte. Elle s'est aussi beaucoup investie dans l'organisation du programme de recherche et dans la mise en place de l'offre éducative destinée au jeune public.

Il était donc normal qu'à l'heure où elle achève une longue carrière au CNRS, tout entière passée au sein du laboratoire d'archéologie de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, ses collègues et ses anciens étudiants choisissent la collection Bibracte pour lui offrir un volume d'hommages auquel ont contribué 91 chercheurs.

Conformément aux différents intérêts scientifiques de Katherine Gruel, le lecteur trouvera dans ces pages un aperçu de l'actualité de la recherche sur un ensemble de sujets comme la numismatique celtique, l'archéologie de la monnaie, l'économie protohistorique, ou encore les outils de la recherche archéologique.



BIBRACTE

BIBRACTE EPCC - Centre archéologique européen - 58370 Glux-en-Glenne
Tél +33 (0)3 86 78 69 00 ♦ Fax +33 (0)3 86 78 65 70 ♦ info@bibracte.fr ♦ www.bibracte.fr

code barre

ISSN : 1281-430X ISBN : 978-2-909668-97-0

Prix de vente : 35 €